

Considérations sur la découverte  
d'une mallette en bois dans  
les réserves de l'Université Rennes 2

...et sur ce qui s'ensuit



## QUELQUES MOTS SUR LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES AURÉLIEN D'AUBERGNY

Il y a de cela un peu plus d'un an, l'idée d'un festival de l'imaginaire au sein de l'université Rennes 2 prenait corps. Oueſt Hurlant devenait une réalité.

Au même moment, on fit une curieuse découverte lors d'un nécessaire rangement dans les réserves de l'UFR de Sciences sociales au campus de Villejean. Dans une mallette en bois qu'un œil averti sauva de justesse du désherbage, on trouva un compas et un tampon en caoutchouc accompagnés de quelques papiers. Dans une liasse, on lisait les statuts dactylographiés d'une certaine Société d'Études Aurélien d'Aubergny (ci-après désignée sous le sigle SEAA) établie au sein de l'Université de Rennes et inspirée, nous dit le texte, par un cartographe rennais disparu corps et bien en 1753 sur l'île de Terre-Neuve. L'archive, datant visiblement du début du XX<sup>e</sup> siècle, pourrait avoir été oubliée vers la fin des années 1960 après l'aménagement d'une partie de l'université sur son nouveau campus.

La découverte et la mention d'un explorateur perdu intriguèrent l'équipe du festival, toujours avide de mystères, plus encore quand ils sont produits par la réalité. Elle souleva aussi deux interrogations : quid d'une Société d'Études Aurélien d'Aubergny et plus encore, quid de cet Aurélien d'Aubergny dont nulle autre trace ne fut trouvée à Rennes ou ailleurs malgré nos recherches, il est vrai un peu rapides.

L'histoire nous amusa quelque temps puis on l'on oublia jusqu'à il y a quelques mois, lorsqu'en lisant *Widjigo*, le dernier roman d'Estelle Faye, Xavier Dollo, directeur artistique du festival, tomba littéralement de sa chaise. Page 37, le nom d'Aurélien d'Aubergny, cartographe rennais, apparaissait en toute lettres. Mieux, l'intrigue prenait ses racines dans la recherche du disparu de Terre-Neuve. Interrogée, l'autrice invoqua l'inspiration, plaida la coïncidence et s'inclina lorsqu'on lui proposa tout naturellement de devenir marraine du festival.

Nous ouvrîmes alors à nouveau la mallette et dans la longue litanie des statuts (dont nous donnons des extraits en annexe), deux articles retinrent notre attention. L'article 2, annonçait les objectifs de la SEAA : « *œuvrer à l'interprétation et à la diffusion des savoirs dispersés.* » Formulation assez sibylline qui résonna en nous, car, tout étant affaire d'interprétation, nous y retrouvions la démarche même de notre festival : rassembler les auteurs de l'imaginaire et promouvoir leurs univers auprès du public. Plus loin, dans l'article 8, il était question, sous couvert de prix littéraires, de diffuser les recherches de la SEAA en inspirant des auteurs de talent. Idée géniale ! Nous ferons de même.

Il fut alors décidé de réactiver sans attendre la SEAA, ce grand ancien dont la démarche, cent ans plus tôt, préfigurait incontestablement la nôtre.

Restait une question : que transmettre ? Une fois encore, la lumière vint du contenu de la mallette. On y avait jusque là négligé une enveloppe fatiguée où l'on trouva les coupures d'articles consacrés à l'archéologie et à l'histoire de la Bretagne en général. Nous avons présumé qu'il s'agissait là des sujets d'étude que la SEAA se proposait d'aborder. On en fit constituer des dossiers afin de « *rassembler le savoir dispersé* » à confier aux lauréats de nos prix. La plupart des informations recueillies l'ont été dans les fonds de l'Université ou grâce à ses enseignants chercheurs. C'est donc un peu de notre patrimoine que nous transmettrons.

De la même façon que le contenu de la mallette a su nous intriguer, nous souhaitons que cet héritage inspire les auteurs. S'ils le souhaitent, ils le transmettront à leur tour et à leur façon à un public toujours plus large, perpétuant ainsi la mission de la SEAA dont ils deviendront de fait membres honoraires.

Pour le festival Ouest Hurlant et la SEAA  
avril 2022



## ANNEXES

### Extraits des statuts de la Société d'Études A. d'Aubergny

#### STATUTS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES AURELIEN D'AUBERGNY

##### ARTICLE PREMIER

Il est formé, au sein de l'Université de Rennes,  
une société savante ayant pour dénomination :  
Société d'Études Aurélien d'Aubergny

##### ART. 2

La Société se donne pour objectif d'oeuvrer à  
l'interprétation et à la diffusion des savoirs  
dispersés. Elle s'interdit toute discussion  
étrangère au but de son institution.

##### ART. 3

La Société est placée sous le patronnage  
d'Aurélien d'Aubergny, cartographe du xviiième  
siècle originaire de Rennes.

#### FONDATION ET PRIX

##### ART. 8

La Société décerne des récompenses qui consistent  
en diplômes d'honneur attribués sous forme de  
prix littéraires. Les récipiendaires sont choisis  
pour leur capacité à interpréter et transmettre  
les savoirs dispersés, conformément aux objectifs  
de la Société. Ils reçoivent des dossiers établis  
par la Société contenant des savoirs rassemblés  
et la charge d'en diffuser leurs propres inter-  
prétations auprès du public.

##### ART. 9

Les lauréats récompensés sont admis de fait au  
titre de membres honoraires de la Société et dotés  
d'une voix consultative.

## SCEAU DE LA SOCIETE

Conformément à la description formulée dans l'article 11 des présent statuts, il se présente ainsi :



### SUR AURELIEN D'AUBERGNY

Cartographe originaire de Rennes, il disparaît à l'âge d'environ 36 ans à Terre-Neuve dont il devait reconnaître les côtes pour le compte de la couronne de France. Mission d'importance stratégique qui s'inscrit dans une période de tension entre la France et l'Angleterre qui finira en 1763 par s'emparer des territoires français d'Amérique du Nord. L'expédition envoyée à sa recherche un an plus tard ne retrouvera que quelques squelettes ainsi qu'un compas de cartographe orné d'une rose des vents. Les détails de sa vie sont mal connus. Il aurait eu autour de 3 ans lors du gigantesque incendie qui ravagea Rennes en 1720. L'expérience l'a sans nul doute marqué, et au cours des années suivantes, l'enfant qu'il a été a peut-être exploré le gigantesque chantier de reconstruction comme on se perd dans un labyrinthe en constante évolution.

On imagine sa vocation de cartographe venir du besoin de représenter les lieux pour mieux les comprendre. A moins qu'il n'ait été inspiré par les arpenteurs et géomètres qu'il voyait autour de lui dessiner la nouvelle ville de Rennes...

Note: Les archives privées d'un

armateur cancalais mentionnent  
un Auvelian d'Auvergne embarqué

en 1753 pour Terre-Neuve. En

1720, le régiment d'infanterie

royale d'Auvergne stationne à

Rennes. Au cours de l'incendie

qui ravage la ville, il se distingue

par des excès et de pillages.

Peut-on entrevoir une filiation,

quelle qu'elle soit, entre Auvergne/

Auvergne? Et, au-delà, d'origine

d'Aubergny, patronyme qu'Auvelian

semble le seul à avoir porté?

Cher confrère,

Vous ne devinerez jamais la découverte que j'ai faite samedi dernier !

Un ancien camarade de promotion, Arnaud de la Bouxière, nous a invités ma femme et moi ce dimanche dans la malouinière qu'il tient de sa famille, entre Cancale et Saint-Coulomb. Il est issu d'une vieille famille d'armateurs qui a fait fortune dans le négoce la course ainsi que la pêche sur les bancs de Terre-Neuve.

Lors de notre conversation, une intuition m'a fait lui demander s'il conservait des fonds d'archive de sa famille, qui auraient pu enrichir mes connaissances sur le contexte des grandes découvertes de Jacques Cartier.

C'est ainsi que, tombant sur de vieux rôles perdus dans des malles, et les parcourant attentivement, je suis tombé par le plus grand des hasards, sur celui d'un navire nommé La Comète, dont le capitaine était un certain Antoine Thévenard. Ce navire de 150 tonneaux est parti le 26 avril 1755 pour l'Isle royale. A son bord, le rôle indique la présence d'un certain Aurélien d'Auvergny.

Je ne doute pas que cette découverte saura susciter l'intérêt d'un membre éminent de votre société savante éponyme (à une lettre près) en devenir.

Bien à vous,

A. L.

## NOTES SUR LA MALLETE ET SUR LA CONSTITUTION DES DOSSIERS

– I –

### Analyse de la mallette

La mallette trouvée en janvier 2021 dans les réserves de l'UFR de Sciences sociales de l'université Rennes 2 mesure 13,5 cm x 24 cm x 45 cm. C'est une mallette de peintre en bois avec fixations et poignées métalliques de la marque *Lefranc*, comme l'indique un cartouche métallique fixé à l'intérieur du couvercle. Elle est antérieure à 1965, date à laquelle la marque devient *Lefranc & Bourgeois*, et remonte peut-être à la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

Elle contient :

- Une liasse de feuillets dactylographiés au format A5 titrée *Statuts de la Société d'Études Aurélien d'Aubergny* (ci-après désignée sous le sigle SEAA). La forme des caractères rappelle ceux des machines à écrire modèle 4 de la marque Underwood produite à partir de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle
- Une enveloppe de papier gris-bleu au format 18 cm x 11,5 cm marquée « *La Victoire - feuilles et enveloppes - Papier supérieur* » contenant des articles de presse ou de revue scientifiques ou documents divers.
- Enroulé dans un papier gris, un compas métallique de 15 cm de long orné à sa charnière d'une rose des vents en métal couleur argent. Les statuts décrivent un "compas de géographe", or ce modèle ressemble plutôt à un compas de charpentier ou de menuisier. De plus, l'ouest sur la rose des vents est noté W à l'anglaise, ce qui est curieux pour un compas attribué à un cartographe français. Doutes sur l'authenticité de cet objet.
- Un sceau en caoutchouc de 4 cm usé et encrassé monté sur un support en bois et métal. Il figure un compas enserrant une rose des vents centrée sur une hermine, le tout entouré de l'intitulé disposé en cercle « *Société d'Études A. d'Aubergny* ».

- Dans une enveloppe, une lettre dactylographiée signée A. L. adressée à Henry Sée (18864-1936), professeur honoraire à l'Université de Rennes (1893-1920) et accessoirement impliqué dans la création de la Ligue des droits de l'homme.

Tous ces éléments sont connectés entre eux ce qui laisse supposer qu'une intention et non le hasard a présidé à leur assemblage à une date indéterminée :

- Le compas est attribué dans les statuts à Aurélien d'Aubergny (sa découverte est mentionnée dans la courte biographie annexée aux statuts ainsi que dans le roman *Widjigo* de Estelle Faye paru en 2021 chez Albin Michel Imaginaire).
- L'empreinte du tampon orne les statuts, l'enveloppe et les éléments qu'elle contient.
- La lettre, adressée à Henry Sée, professeur, contenant le sigle de la S.E.A.A et une mention implicite à Aurélien d'Aubergny.

Aucun lien manifeste en revanche entre ce contenu et la mallette dont rien ne prouve qu'elle constitue le contenant d'origine, l'ensemble ayant pu faire l'objet d'un reconditionnement ultérieur.

Les statuts placent la SEAA sous le patronage d'Aurélien d'Aubergny, cartographe rennais disparu en 1753 à Terre-Neuve. Ils en donnent en annexe une brève notice biographique mais impossible de trouver ailleurs mention d'un Aurélien d'Aubergny à l'exception de quelques lignes dans la fiction (jusqu'à quel point ?) d'Estelle Faye. Au moment de sa disparition, on le dit en mission secrète à une époque de fortes tensions entre la France et l'Angleterre en Amérique du Nord. Secret à l'origine du silence à son endroit jusque dans les archives ? Quoiqu'il en soit et jusqu'à preuve du contraire, il figure dans la longue liste des explorateurs du XVIII<sup>e</sup> siècle dont l'Histoire a oublié jusqu'au nom.

La lettre adressée à Henry Sée, pour peu que ses informations soient authentiques, précise certains points :

- Le professeur Henry Sée aurait été membre de la SEAA
- Il en aurait même été impliqué dans la création : « *vostra société*

*savante en devenir* ». Cette phrase sous-entend également qu'au moment de la rédaction de la lettre, la SEAA n'était encore qu'en gestation.

- H. S. était en exercice à l'Université de Rennes entre 1893 et 1920, dates entre lesquelles il faudrait donc placer la rédaction des statuts de la SEAA.
- La lettre suggère un lien entre d'Aubergny et d'Auvergny, le premier constituant une altération possible du second. Une note manuscrite en marge des annexes aux statuts rappelle la présence à Rennes au moment de l'incendie d'un « régiment d'infanterie d'Auvergne » et émet la possibilité d'un lien indéterminé entre Aurélien et ce régiment.

Les recherches n'ont pour l'instant pas révélé de preuves démontrant l'existence d'une Société d'Études Aurélien d'Aubergny au delà des éléments contenus dans cette mallette (si l'on admet qu'il ne s'agit pas d'un canular). Notons que les statuts, par ailleurs non signés ni datés, semblent à l'état de brouillon. Il y manque un certain nombre d'articles obligatoires, telles que les conditions d'adhésion ou les modalités de dissolution. Peut-être la SEAA n'a-t-elle pas dépassé le stade de l'idée dont le contenu du coffret serait l'unique témoignage. Dans ce cas, sa réactivation par le festival Oueſt Hurlant constituerait une naissance plutôt qu'une renaissance. Rien cependant ne permet d'affirmer que l'on n'en trouvera pas de traces à l'avenir. À suivre donc.

## - II -

### Constitution des dossiers

Il a donc été décidé de connecter le festival Oueſt Hurlant à la Société d'Études Aurélien d'Aubergny sur la foi d'une "coïncidence", la présence du cartographe Aurélien d'Aubergny à la fois dans une fiction fantastique contemporaine et dans les statuts de ladite société rédigés vraisemblablement un siècle plus tôt.

À défaut de toute autre explication, il a été admis que les éléments contenus dans l'enveloppe trouvée dans la mallette constituaient des indications quant aux sujets ciblés par la SEAA dans ses travaux. Il a été décidé de constituer des dossiers sur deux de ces sujets afin de les transmettre aux lauréats des prix Collégien et Lycéen qui seront décernés les 28 et 29 avril 2022.

Après un bref examen, deux documents, parmi ceux frappés du sceau de la SEAA, ont retenu notre attention :

- Un article paru dans le journal *Le Matin* du 4 juillet 1891 (recherche inversée sur *Gallica*) rendant compte de fouilles effectuées un an plus tôt par M. de la Borderie dans l'île de Lavret au large de l'île de Bréhat sur le site d'un monastère breton de l'époque mérovingienne.
- Un arrêté de la cour du 26 septembre 1722 ordonnant la démolition des ruines laissées par l'incendie qui avait ravagé Rennes près de deux ans auparavant.

Des recherches dans les réserves de l'université et auprès de différentes institutions ont permis de collecter des documents variés et de constituer des dossiers conséquents :

- Pour l'île Lavret : découverte au département d'archéologie de Rennes 2 d'artefacts exhumés au cours de fouilles réalisées dans les années 1980 par Pierre-Roland Giot créateur de l'archéologie armoricaine moderne, comptes rendus annuels de fouilles obtenus auprès de la bibliothèque numérique du Service Régional de l'Archéologie Bretagne, cartographie historique (SHOM, cadastre napoléonien), revue de presse sur l'actualité de l'île dans les années 2010...
- Pour l'incendie de Rennes : entretiens avec Gauthier Aubert, coordinateur de l'ouvrage *Rennes 1720 l'incendie*, qui a fourni des témoignages directs de l'incendie, obtention de documents d'époque et cartographie historique auprès des archives de la ville de Rennes, création d'un SIG cartographique avant/après l'incendie, actualité des fouilles récentes....

Les dossiers, livrés tels quels et sans commentaires, sont composés de documents bruts rassemblés pour donner un

panorama le plus vaste et le plus synthétique possible du sujet retenu. Au destinataire de créer les liens qui lui apparaîtront opportuns. Ces sujets ont été choisis pour leur proximité avec l'université Rennes 2, la ville de Rennes, où se déroule le festival, et la région Bretagne. L'auteur lauréat qui reçoit un dossier se retrouve ainsi dépositaire d'une partie du patrimoine local de la région qui a vu naître le festival Ouest Hurlant. Il ne lui reste plus qu'à le faire vivre et qui sait ce qui pourra en sortir...

Laurent Gontier  
avril 2022

